

Les deux laïcités

1. Distinctions conceptuelles

Les deux laïcités

- **Première distinction conceptuelle**

- **Laïcité politique** : le principe de séparation de l'Etat et de toute religion (pas de religion « établie »)
 - L'Etat doit donc être « neutre » à l'égard de toutes les croyances qu'elles soient religieuses ou non
- **Laïcité philosophique** : l'engagement à l'égard d'une conception existentielle qui exclut toute autorité transcendante. C'est une métaphysique et une morale de « l'immanence »
 - Agnosticisme : je ne « crois pas » que Dieu existe
 - Athéisme : je crois que Dieu n'existe pas.

Les deux laïcités

- Implications de la première distinction : possibilités de « positions croisées »
 - **Au niveau individuel** : toutes les positions sont possibles
 - La plupart des prêtres ne sont laïques dans aucun des deux sens
 - Les croyants peuvent être politiquement laïques ou non
 - Les agnostiques seront généralement des laïques politiques
 - Les athées peuvent être politiquement laïques ou non (URSS et France ? Et Turquie ?)
 - **Au niveau de l'Etat** : la laïcité *politique* et la laïcité *philosophique* sont incompatibles
 - Un Etat officiellement athée ne peut pas être un Etat laïque
 - Mais la neutralité de l'Etat implique une forme de « position agnostique » institutionnelle

Les deux laïcités

- L'importance de la laïcité politique
 - C'est un dispositif pour renforcer la **liberté de conscience**
 - Tout citoyen est libre d'adopter la conviction religieuse qu'il veut ou de n'en adopter aucune
 - Tous les citoyens sont libres d'exprimer leurs convictions, dans les limites de la liberté d'autrui
 - C'est un dispositif pour renforcer l'**égalité** entre les citoyens
 - Personne ne peut être discriminé pour ses convictions religieuses ou philosophiques
 - Certains pensent que c'est un dispositif pour renforcer la **cohésion sociale**
 - Mais alors c'est au détriment de la liberté et de l'égalité.

Les deux laïcités

- Le statut de la première distinction
 - Principiellement, la distinction ne pose pas vraiment problème : la laïcité est vue par la plupart de ses défenseurs comme incompatible l'imposition publique d'une forme de conviction religieuse ou philosophique
 - On peut affirmer en outre que la distinction « laïcité politique VS laïcité philosophique » tient largement à une difficulté sémantique propre à la Belgique
 - En pratique, toutefois , la question de la « religion civile » (quels principes philosophiques communs sont nécessaires à l'exercice de la citoyenneté) n'est pas résolue.
 - Cette situation conduit à une deuxième distinction présentée plus bas

Les deux laïcités

- Quelques exemples
 - Un évêque ou un imam peut-il critiquer la loi sur le mariage homosexuel ?
 - Peut-il y a voir des croix dans les tribunaux ?
 - L'Etat peut-il (doit-il) entretenir le patrimoine religieux ?
 - L'Etat peut-il (doit-il) financer les cultes ?
 - L'Etat peut-il (doit-il) financer un enseignement d'origine convictionnelle ?

Les deux laïcités

- **Seconde distinction conceptuelle**

- **La laïcité « républicaine » (*laïcisme*)**

- Adhère aux buts de la laïcité politique
- Mais avec une hostilité de principe plus ou moins marquée à l'égard de la religion :
 - Les croyances religieuses sont perçues comme un obstacle à la **liberté de pensée** (irrationalité)
 - L'Etat a pour tâche **d'émanciper** les individus de l'irrationalité religieuse (en particulier les élèves)
 - La liberté religieuse doit donc être limitée dans la « **sphère publique** ».

Les deux laïcités

– La laïcité « libérale »

- La liberté de conscience et l'égalité de traitement sont essentielles
- Il n'y rien de mal dans **la religion en soi**, qui est compatible avec la raison
- Le droit **d'exprimer ses convictions en public** est une liberté fondamentale, qui doit être promue, tant qu'aucun crime ou délit n'est commis à l'occasion de cette expression.
- La laïcité politique implique la neutralité pour l'Etat **mais évidemment pas pour les citoyens**

Les deux laïcités

- **Laïcité républicaine VS libérale : conséquences**
 - **Discriminations indirectes :**
 - Les deux conceptions gèrent différemment la diversité socioculturelle
 - **Neutralité des agents de l'Etat**
 - Les deux conceptions conçoivent différemment la neutralité des fonctionnaires
 - **Neutralité des citoyens**
 - La laïcité républicaine impose certaines règles de neutralité aux citoyens eux-mêmes
 - **Neutralité**
 - La laïcité républicaine veut imposer une neutralité aux élèves. La laïcité ouverte est plus sensible à leur liberté d'expression.

Les deux laïcités

2. Discriminations indirectes et « accommodements raisonnables »

Les deux laïcités

- **Qu'est-ce qu'un traitement égal ? Le problème de la discrimination indirecte.**
 - **La discrimination indirecte** est le fait qu'une règle qui paraît générale impose une charge injuste à certaines catégories (exemple : les handicapés)
 - Dans ce cas, un **traitement égal** peut être différent d'un **traitement identique** : la tâche de l'Etat est d'arbitrer entre les droits de chacun ⇒ nécessité de compromis
 - Ces compromis doivent suivre certaines règles
 - Ne pas léser les droits d'autres citoyens
 - Ne pas être contraire à une législation existante
 - Ne pas imposer une contrainte irréaliste à l'organisation qui doit accepter le compromis.

Les deux laïcités

- **La croyance religieuse peut-elle entraîner une discrimination indirecte ?**
 - **Laïcité classique :**
 - Les demandes sur base religieuse sont contraires au principe de traitement égal
 - Elles affaiblissent la cohésion sociale
 - Elles n'ont pas de fin (la « pente glissante »).

Les deux laïcités

– La laïcité ouverte

- Si la liberté de conscience fait partie des droits de l'homme, alors il peut y avoir discrimination indirecte pour raison religieuse
- L'argument de la « cohésion sociale » est en fait un argument communautarien déguisé
- L'argument de la « pente glissante » peut être retourné : si on interdit cela aujourd'hui, qu'interdira-t-on demain ?
 - Exemple des « mamans musulmanes » en France

Les deux laïcités

3. Neutralité des agents de l'Etat

Les deux laïcités

- **Le principe**

- Comme l'Etat est représenté par ses agents, ceux-ci sont soumis logiquement à l'obligation de neutralité.

- **Neutralité de service et neutralité d'apparence**

- Le premier critère est qu'un agent de l'Etat doit traiter tous les citoyens sans discrimination en vertu de considérations religieuses
- Le second critère est qu'un agent de l'Etat doit présenter une « apparence » neutre pour ne pas être suspecté de partialité. Mais ceci est nettement plus discutable.

Les deux laïcités

- **Qui est l'Etat**

- La Cour Constitutionnelle allemande a estimé que si l'Etat autorise un professeur à porter le voile, il ne s'engage pas en tant qu'Etat (Joppke)
- Les policiers Sikhs britanniques portent leur turban et l'Etat britannique ne se considère pas impliqué.
 - Voir l'analyse de Bruno Martens (*Les guerres puritaines*)
- Un parlementaire ne représente pas l'Etat : il doit bénéficier de la plus large liberté d'expression et ceci est même garanti par l'immunité parlementaire.

Les deux laïcités

- **Qui est l'Etat ? (suite)**

- D'un autre côté, si une femme de ménage employée par l'Etat porte un voile, cela pose-t-il un problème de neutralité ?
- Que penser des agents des transports publics ou des communications, qui sont largement privatisés ?
- Beaucoup de travailleurs travaillent pour l'Etat mais en appartenant à des firmes privées ? Représentent-ils encore l'Etat ?

Les deux laïcités

- **Qu'est-ce qu'une apparence « neutre » ?**
 - La religion devrait-elle être seule concernée ?
Que penser des **apparences sociales** ?
 - Un chef de l'Etat qui porte une montre à 10.000 € a-t-il une « apparence neutre » ?
 - La cravate est-elle une apparence neutre ?
 - N'a-t-on pas tendance à confondre « l'apparence neutre » avec les habitudes de là où on vit ?
 - Pourquoi le « foulard catholique » n'a-t-il jamais posé de problème ?

Les deux laïcités

- **Qu'est-ce qu'une apparence « neutre » ?**

- Le cas de la loi française de 2004 : *« Il est évident que le critère « d'ostentation » a été conçu spécifiquement pour viser les signes musulmans et qu'il s'appuie sur une notion hautement contestable de ce qu'est une visibilité inacceptable dans l'espace public. »*
- Citation de Cécile Laborde : *« Critical Republicanism. The Hijab and political philosophy »* Oxford University Press, 2008

Les deux laïcités

- **Conclusion : en défense de la liberté d'expression**
 - Le principe de neutralité d'apparence ne peut être simplement écarté s'agissant des agents de l'Etat
 - Mais il doit être appliqué avec précaution pour ne pas réduire trop lourdement le principe de liberté d'expression
 - Il faut l'écarter quand l'Etat n'est pas réellement en cause
 - Il faut le réserver pour les cas où la nécessité d'une impartialité « visible » l'emporte sur la liberté d'expression des agents
 - **L'argument de « l'imperium » : fonctions d'autorité**

Les deux laïcités

4. La liberté maximale pour les citoyens

Les deux laïcités

- **Les principes**

- Du point de vue de la laïcité libérale, **le poids de la neutralité pèse exclusivement sur l'Etat**
 - C'est un dispositif central dans les Etats démocratiques pour protéger la liberté et l'égalité parmi les citoyens
 - Toute extension de l'obligation de neutralité aux citoyens eux-mêmes peut être suspecte de conduire à une sorte de destruction de l'espace public, dont la fonction est précisément de favoriser la confrontation et le débat entre citoyens autour du bien commun.

Les deux laïcités

- **Les principes (suite)**

- La liberté d'exprimer ses opinions religieuses **en public** est au cœur de la liberté de conscience
 - Parce que le droit d'avoir des croyances « cachées » n'est évidemment pas un droit du tout
 - Parce beaucoup de religions requièrent des rituels publics
 - Parce qu'il n'y a aucune raison pour traiter les opinions religieuses *a priori* autrement que les autres opinions
 - **Cela étant dit, aucune liberté d'expression n'est évidemment absolue.**

Les deux laïcités

- **En pratique**

- En pratique la **laïcité républicaine** tend généralement à étendre l'obligation de neutralité aux citoyens dans certaines circonstances, mais avec beaucoup de flou : « sphère publique », « domaine public », « espace public », etc..
- La ligne de conduite de la laïcité libérale, par contre, est de tracer une ligne claire entre la **neutralité de l'Etat** et la **liberté d'expression des citoyens**.

Les deux laïcités

- **Exemples :**

- Un fonctionnaire peut-il obliger une femme à retirer son voile parce qu'elle est dans un « espace public » (ex du CPAS de Wavre)
- Faut-il établir qu'en principe, les patients d'un hôpital ne peut pas récuser un médecin pour son sexe ?
 - Comment pouvons-nous réconcilier cela avec le libre choix du médecin ?
 - Quelle base morale peut justifier une obligation générale de « cécité à l'égard du sexe ? » (les toilettes ne sont pas mixtes, ni les douches, ni la fouille dans les aéroports...)
- Les Universités ou les hautes écoles pourraient-elles avoir le droit d'interdire le foulard à leurs élèves (adultes) ?

Les deux laïcités

5. La neutralité des élèves

Les deux laïcités

- **Position du problème**

- La laïcité républicaine comme la laïcité libérale reconnaissent que la question des élèves **mineurs** est spécifique

- Au point de départ de l'éducation primaire (et en partie secondaire), il y a bien une **obligation scolaire** qui n'est contestée par personne dans nos sociétés
- Nous acceptons tous que les enfants ne sont **pas encore** des individus complètement autonomes
- Est-ce une raison pour interdire le voile ? Pour la laïcité libérale, il y a de bons arguments contre l'interdiction

Les deux laïcités

- **Arguments pour l'interdiction**

- Il faut défendre la **liberté de pensée contre la liberté de conscience** : il s'agit d'amener les élèves à penser de manière « autonome »
- Les signes religieux, et en particulier le voile, auraient une signification univoque : ils seraient des signes de soumission
- Il est normal que l'école dispose d'une autorité « paternaliste » sur les élèves mineurs

Les deux laïcités

- **Arguments contre l'interdiction du voile**

- **Arguments de principe**

- La position d'interdiction sous-estime les droits des élèves mineurs et surtout le droit donner leur avis (convention internationale des droits de l'enfant)
- L'interdiction écarte complètement le droit des parents à transmettre leurs valeurs (autorité parentale)
- L'interdiction sous-estime la souffrance des enfants et des parents dont la culture est méprisée
- L'interdiction est au plus haut point paternaliste : elle considère que les enfants n'ont pas de rationalité autonome

Les deux laïcités

- **Arguments de principe (suite)**
 - L'interdiction contredit son propre but puisqu'elle tente d'étouffer le débat entre différentes convictions
 - L'interdiction contredit doublement son propre objectif puisqu'elle peut aboutir à l'exclusion de l'école
 - L'interdiction repose sur une vision **idéalisée de l'Etat** qui apparaît comme le « seul garant de l'émancipation »

Les deux laïcités

- **Arguments pragmatiques**

- Dans le contexte belge, l'éducation est saturée de catholicisme : la majorité des élèves fréquentent une école catholique **subsidée par l'Etat**
- Les signes religieux catholiques ne seront pas interdits dans les écoles catholiques
- L'interdiction des signes religieux dans les écoles publiques apparaîtra donc comme une **évidente injustice** du point de vue de n'importe quel principe de laïcité : ce sera au mieux de la « catho-laïcité ».

Les deux laïcités

- **Discussion des arguments pratiques**
 - Les républicains argumentent qu'ils veulent un traitement égal pour toutes les religions
 - Mais c'est clairement **hors de portée** aujourd'hui en ce qui concerne l'interdiction des signes religieux
 - Il y a donc une certaine mauvaise foi dans l'argumentation :
 - On prétend bannir **tous** les signes religieux
 - Mais seuls les musulmans sont réellement visés
 - Comparer avec l'exemple de la loi française.

Les deux laïcités

6. Quelques pistes de conclusion

Les deux laïcités

- **L'Etat peut-il être **totallement** neutre ?**
 - **La « neutralité » n'est déjà pas une position totalement neutre**
 - L'Etat est forcément « agnostique »
 - Mais c'est inévitable : il n'y a pas vraiment de « point neutre » entre croire et ne pas croire.
 - **La neutralité suppose un minimum de valeurs communes**
 - Les droits de l'homme et les libertés fondamentales
 - Un sens de la justice plus ou moins commun
 - L'engagement à l'égard de l'égalité hommes/femmes
 - Le soutien aux institutions démocratiques